OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225
trimestriel
n° 28
juillet-août 2006
1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Grande première démocratique à Soisy

De nombreux conseils municipaux ont des pratiques démocratiques un peu plus ouvertes que celles strictement permises par la loi, en particulier pour ce qui concerne la prise de parole de citoyens lors des séances officielles du conseil municipal.

Ce n'était pas le cas jusqu'ici à Soisy, Luc Strehaiano ayant une interprétation très stricte de l'application des règlements, alors que cela aurait pu se faire au moment de la mobilisation contre la suppression des activités éducatives en temps scolaire (AETS) ou des problèmes d'amiante à l'école maternelle Emile-Roux. A chaque fois, les citoyens venus témoigner de leurs inquiétudes avaient été contraints de rester muets.

Heureusement, même à Soisy, les temps changent. Face au grave problème qui se pose aux habitants de la Pointe-Raquet et à la demande qu'en avait faite les riverains de la rue Ronsard *(cf. article page 3)*, le maire a décidé, pour la première fois ce 22 juin, d'accéder à la demande de citoyens d'inscrire un point à l'ordre du jour du conseil municipal.

Les citoyens s'expriment. – Mieux encore, une fois que la trentaine de personnes de la rue Ronsard ont été installées dans les rangs du public, le maire les a invités à désigner des porte-parole pour qu'ils expriment leurs préoccupations devant tout le conseil municipal, ce qu'ils ont fait, à la fois avec talent et émotion. Les conseillers municipaux ont pu s'exprimer sur le sujet, et le maire a répondu.

On peut considérer que ses réponses n'ont pas fait avancer grand-chose et qu'il a surtout « botté en touche ». Mais, au moins, les informations n'ont pas été étouffées comme c'est trop souvent le cas, et cela donne des éléments à chacun pour se faire une opinion et agir. Surtout, on peut espérer que d'autres citoyens, désormais, n'hésiteront pas à s'engouffrer dans la brèche désormais ouverte.

F. D.

Place à la « bicyclette attitude »

le dimanche 24 septembre 2006

5e Ronde à vélo de la vallée

Départ OUEST à 10 heures
devant la mairie d'Eaubonne
Rassemblement Ouest à Saint-Leu
devant la piscine des Diablots à 10 h 30

Départ EST à 10 heures
place Levanneur à Montmorency
Rassemblement Est à Montmagny
rue Debussy devant la fontaine à 10 h 30

Jonction EST-OUEST à midi devant la mairie de Soisy
Arrivée à 12 h 30 au parc de Mézières à Eaubonne
buvette bio et pique-nique libre

A l'appel de MDB 95 (Mieux se Déplacer à Bicyclette)

Contact MDB Vallée de Montmorency : ronde.velo@laposte.net

Immigration et Arts premiers

« Ainsi nos œuvres d'art ont droit de cité là où nous sommes, dans l'ensemble, interdits de séjour. » C'est par ces mots un peu amers que Aminata Traoré, ancienne ministre de la Culture du Mali, a commenté l'inauguration du musée du Quai Branly consacré aux Arts premiers. Comment, en effet, ne pas être choqué avec elle par le contraste entre la mise en valeur des cultures, et, dans le même temps, le sort qui est réservé aux femmes, aux hommes et aux enfants qui sont les témoins contemporains de ces cultures ?

Car, pendant que le président de la République inaugure le musée des Arts premiers, le n° 2 de son gouvernement durcit les conditions d'obtention des cartes de séjour. Pire, il intensifie la chasse à l'enfant depuis le 30 juin, espérant une moindre mobilisation des parents d'élèves et des démocrates indignés. Si l'on ne peut qu'être d'accord avec Michel Rocard comme quoi la France ne peut accueillir toute la misère du monde mais qu'elle doit y prendre sa juste part, affirmons aujourd'hui haut et fort que donner des papiers à tous ceux qui vivent, qui travaillent et étudient sur le territoire de notre sol est vraiment le minimum de la juste part que notre pays doit prendre.

François Delcombre

COLLECTE SÉLECTIVE

Les ambassadeurs du tri : un progrès ou un leurre ?

NELLY OLLIN, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, vient d'annoncer un objectif de 3.000 ambassadeurs du tri d'ici 2008.

Ces ambassadeurs auraient pour rôle de sensibiliser les habitants au problème du tri et d'améliorer la qualité de la collecte sélective.

Le tonnage de déchets est de 360 kg/an/hab dont 290 kg finissent en décharge ou en incinérateur. La ministre annonce pour objectif d'abaisser ce chiffre de 290 kg à 250 kg dans cinq ans et à 200 kg dans dix ans.

Besoin d'un projet précis. – Il existe déjà 1.300 ambassadeurs du tri. Il y aurait donc création de 1.700 postes en trois ans qui seraient destinés à des personnes défavorisées et à des bénéficiaires de minima sociaux. L'accent est mis sur le volet social de l'opération. Mais y a-t- il une réelle volonté politique de prendre le tri sélectif au sérieux ? Le projet n'apporte de précisions sur rien.

Et pourtant, des solutions existent dont certaines sont peu coûteuses et facilement réalisables. Les déchets verts et les restes alimentaires représentent 80 kg/an/hab. Le compostage permettrait d'en réduire le tonnage à peu de frais. Pourquoi ne pas relancer le composteur individuel ?

Une gestion nouvelle du problème des annuaires téléphoniques permettrait d'en réduire le tonnage dans des proportions considérables : plusieurs centaines de tonnes pour le Val-d'Oise, des dizaines de milliers de tonnes pour la France entière (cf. *Oxygène* n° 25).

Et puis, une collecte sélective nécessite des centres de tri pas trop éloignés des habitations. Un seul centre situé, pour les 17 communes du syndicat Emeraude, au Plessis-Bouchard, ce n'est pas suffisant. A quand un 2e centre de tri, plus accessible à beaucoup ? Il y a urgence.

Le tri sélectif, bien sûr nous sommes pour. Mais la ministre doit faire plus qu'un discours vague pour nous convaincre du sérieux de son programme.

JEAN-PIERRE BERTHET

Et pendant ce temps-là, le syndicat Emeraude...

SOUS L'APPELLATION PUDIQUE de « Modification des rythmes de collecte des ordures ménagères résiduelles », le syndicat Emeraude vient d'imposer, d'un seul coup, une réduction importante du service proposé aux habitants.

Comme d'habitude, ces messieurs (c'est qui le syndicat Emeraude ? Qui les connaît ? C'est des gens qui sont nommés ? Élus ? Par qui ?) se placent d'un point de vue technocratique de gestion des masses, et non pas du point de vue de la vie quotidienne de l'usager. Parce que pouvoir sortir sa poubelle tous les deux jours, c'est un bon rythme, et ça quel que soit son type d'habitation, pavillonnaire ou collectif.

Or, désormais, les Soiséens qui sont en habitat individuel devront désormais patienter 3 ou 4 jours entre deux ramassages. Par ces jours de forte chaleur, on risque d'avoir quelques conséquences fort désagréables... Et si, par malheur, un jour on rentre plus tard à la maison et qu'on « loupe » un ramassage, c'est foutu, il faut garder ses ordures chez soi pendant une semaine entière ?

Quant aux prétextes évoqués, « baisse du tonnage », « nuisances sonores », « encombrement des voies », personne n'est dupe. Tout ça, c'est pour faire des économies. Mais dans la poche de qui vont aller ces économies ?

CATHERINE BLEUZÉ

radio-trottoir

LES PÉRIODES D'ÉTÉ sont certes celles des travaux de voirie, mais, de mémoire de Soiséen, on n'avait jamais vu autant de petits chantiers disséminés un peu partout dans la ville et alentours. Les rares explications ne brillant guère par leur clarté, certains se demandent si tous ces travaux ne sont pas dus à l'installation de la vidéosurveillance ?

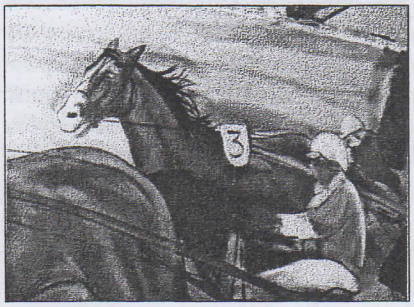

UNE FRESQUE MURALE SOUS UN PONT de chemin de fer, c'est certes toujours mieux qu'un mur gris. Mais quand, à l'inauguration le 24 juin, le maire déclare que cette fresque représente pour Soisy *« la volonté d'appropriation de l'hippodrome »*, on reste dubitatif. Car, à part des nuisances les jours de courses, qu'apporte cet hippodrome aux Soiséens ?

TOUS LES VOLETS DE L'IMMEUBLE du 12 avenue du Général-de-Gaulle, dit « bâtiment des instituteurs », sont fermés. L'immeuble va être détruit à la fin de l'année. Son architecture banale et son implantation peu adéquate le feront peu regretter, du moins tant qu'on n'a pas vu ce qui est destiné à le remplacer, car les immeubles en face ne sont pas tous des modèles d'urbanisme réussi...

DE FAÇON ASSEZ LOGIQUE, la mairie a préempté les terrains du fleuriste se trouvant rue de la Fontaine-Saint-Germain, ces parcelles se trouvant en plein centre-ville. Avec le terrain des boulistes et l'emprise des salles Ferrebeuf, il y a là matière à redessiner complètement le centre de Soisy. Les habitants seront-ils associés aux choix qui seront faits ?

TÉLÉPHONIE MOBILE

Mobilisation de la Pointe-Raquet contre les antennes relais

PAR DÉCLARATION de travaux exemptés de permis de construire en date du 4 mai 2005 la société SFR a déclaré envisager d'installer des antennes relais sur le toit d'un pavillon privé situé au 41-43 rue Ronsard à Soisy-sous-Montmorency et de les camoufler sous de faux arbustes.

Le maire de la commune ne s'est pas opposé à cette déclaration dans le délai de deux mois suivant sa réception. La société SFR a donc bénéficié d'une autorisation tacite.

Contrairement aux dispositions de l'article R 422-10 du Code de l'urbanisme, SFR n'a pas procédé à l'affichage de la décision de non opposition à ces travaux d'implantation d'antennes de manière visible et lisible pendant au moins deux mois.

Les riverains ont donc adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au maire un recours gracieux d'annulation de la décision de non-opposition aux travaux d'une pose d'antennes relais. Le maire nous a alors fait part, par courrier, de son intention de retirer l'autorisation d'urbanisme concernant la réalisation des antennes.

Revenant sur sa position, le maire a rejeté le recours gracieux, nous indiquant qu' il ne lui était pas possible de procéder au retrait de son autorisation tacite d'urbanisme. Nous avons alors introduit un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de non-opposition de travaux envisagés par SFR.

Nombreuses démarches. – Outre cette action introduite devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, nous avons mené bien d'autres démarches, à savoir :

– une pétition a été signée par plus de 150 riverains ;

– des réunions sont organisées tous les quinze jours afin de faire le point sur le dossier et de définir les nouvelles actions à mener ;

– des tracts sont régulièrement distribués dans les boîtes aux lettres et sur la voie publique afin d'informer et de sensibiliser la population ;

– des contacts ont été pris avec la presse écrite. De nombreux articles sont déjà parus.

– des contacts sont également tissés avec les élus de notre commune ;

Un arbuste sur un toit de pavillon ? Non, juste un camouflage pour une antenne relais SFR.

– des relations étroites sont prises avec d'autres villes confrontées au même problème ;

– nous sommes intervenus lors du conseil municipal du 22 juin 2006 ;

– nous avons lors de ce conseil sollicité l'organisation d'une réunion avec SFR ;

– une réunion a été organisée avec SFR le 4 juillet 2006 ;

– nous entrenons des liens étroits avec l'association Priartem ;

– nous avons contacté tous les élus départementaux, régionaux, nationaux ;

– nous avons investi dans un appareil de prise de mesures.

Plusieurs raisons de défendre notre environnement de vie. – Aucune concertation n'a eu lieu avec les riverains, que se soit de la part de SFR ou de la commune. Or il est regrettable de constater que des réunions de quartier sont organisées par le maire et que le guide des bonnes pratiques signé entre les opérateurs et les maires prévoit une information.

Ces antennes très puissantes (UMTS et GSM) sont installées à moins de 12 mètres du sol et à moins de quelques mètres des premières habitations. Il est à noter que le fait d'installer ces antennes à moins de 12 mètres évite ainsi une demande de permis de construire, permis qui aurait certainement été refusé en zone pavillonnaire.

Force est de constater que les antennes relais sont installées de manière générale sur des immeubles de grande hauteur ou encore sur des pylônes.

Lors de prises de mesures avec notre appareil, nous nous sommes aperçus que le champ électromagnétique passait dans certaines habitations, alors que des personnes âgées, malades, et des enfants en bas âge (quinze mois) vivent à proximité de ces antennes.

De nombreux articles publiés dans la presse française et étrangère font état des risques sanitaires encourus par la population exposée à ces champs électromagnétiques.

La perte financière sur nos habitations due à une telle installation est significative car qui voudrait vivre à une si grande proximité d'antennes relais ?

Nous entendons mener nos actions jusqu'au bout afin de faire respecter nos droits les plus élémentaires, à savoir vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1er de la Charte de l'environnement inscrite au sein de notre Constitution).

LES RIVERAINS DE LA RUE RONSARD

PRIVATISATION

Que nous réserve ADP ?

Aéroports de Paris (ADP), qui gèrent les aéroports d'Ile-de-France, viennent de voir la vente de 30 % de leur capital à des actionnaires privés. Pourquoi cette décision ? Les besoins financiers pressants de l'Etat peuvent être une bonne explication.

Mais ce qui préoccupe les riverains des aéroports c'est l'influence éventuelle de cette privatisation sur le trafic aérien car une autre motivation forte à l'ouverture du capital d'ADP est le financement d'investissements massifs.

Investissements pour augmenter les capacités. – En effet, des investissements tels que le renforcement des pistes pour l'accueil des très-gros-porteurs comme l'A380 à Roissy Charles-de-Gaulle, l'aménagement du satellite S3 ou la rénovation du terminal T1 (avec un passage de 10 à 12 millions de passagers par an) sont prévus.

Cela nécessite des investissements de 600 à 700 millions d'euros par an environ, alors que les capacités d'autofinancement d'ADP sont de l'ordre de 350 millions.

Or, la société ADP étant déjà endettée de façon importante, les compagnies aériennes goûtant peu les hausses des taxes et l'Etat ne voulant plus assurer de façon directe les investissements, le recours au privé est apparu comme une solution.

Il est donc assez clair que la privatisation d'ADP s'insère bien dans le cadre d'une augmentation du trafic aérien puisqu'une de ses motivations est le financement d'opérations d'augmentation de capacités, au moins en nombre de passagers, singulièrement sur la plate-forme de Roissy. *Arnaud Estrade*

Hommage à Philippe Malherbe

Alors qu'il allait réaliser un de ses nombreux projets – créer la section de Soisy de la Ligue des droits de l'Homme –, Philippe Malherbe est brusquement décédé le 28 avril dernier, juste à la veille de son 64e anniversaire.

Fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'instituteurs socialistes convaincus, on peut dire que le socialisme était inscrit dans ses gènes et que cela se ressentait dans sa vie de tous les jours.

Après avoir fait ses études secondaires au lycée de Montmorency, il s'était donné à une autre de ses passions, le cinéma, et s'était engagé professionnellement sur les traces de Jean-Luc Godard et de Claude Chabrol.

Revenu à Soisy il y a quelques années, il avait considérablement revivifié la section du Parti socialiste dont il était rapidement devenu secrétaire, et mettait toute son énergie pour faire profiter l'ensemble de la gauche de cette dynamique.

Au Parti socialiste, il était également secrétaire fédéral du Val-d'Oise chargé de la culture et membre de la commission nationale.

Après un dernier hommage de la gauche val-d'oisienne à Beaumont-sur-Oise le 2 mai, il a été inhumé dans le caveau familial de Roquefeuil (Aude). *F. D.*

vie du conseil

APRÈS AVOIR DÉCIDÉ LA FERMETURE du centre municipal de santé le 15 décembre dernier, il restait au conseil municipal à décider du devenir du matériel qui équipait ce centre. Le 22 juin, il a donc accepté les propositions d'achat de divers particuliers, d'un montant total de 3.437 euros, pour un matériel dont la valeur nette comptable (valeur d'acquisition moins amortissements réalisés) était de 14.593 euros. La gauche s'est abstenue.

MAIS C'EST ENSUITE À L'UNANIMITÉ qu'a été votée la motion demandant le classement de la forêt domaniale de Montmorency en forêt de protection, même si les écologistes ne se font pas trop d'illusions sur la protection qui sera réellement offerte. En particulier, est-ce que ce sera un frein suffisant pour les projets de développement que l'entreprise Fayolle a sans doute toujours au cœur de la forêt ?

LA GAUCHE A EN REVANCHE REFUSÉ DE CAUTIONNER LA PROCÉDURE concernant les nouvelles modalités de paiement des séjours organisés par le service Soisy Animation Jeunesse pendant les vacances scolaires. En effet, si le principe d'une demande d'acompte au moment de l'inscription n'est pas scandaleux en soi pour éviter les désistements de dernière minute, il est en revanche beaucoup plus choquant que, du fait d'un nombre de demandes supérieur à l'offre, il soit procédé à un tirage au sort pour savoir qui aura le droit de bénéficier de ces séjours ou pas.

« OXYGÈNE »
est en vente dans toutes les bonnes librairies de Soisy. N'hésitez pas à le demander

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal juillet 2006 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr